



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

Etaient présents : Mmes Valérie Chazot, Marie Gaillard, Nathalie Rousset, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,

MM. Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Jean-Claude Bernard, Didier Maneval, William Riffard, Jean-Claude Roche, Francis Valla, André Viallon,

Absents excusés :

M. Frédéric André

Mme Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)

M. Robert Masse (pouvoir à Nicole Vérilhac)

M. Jean-Jacques Schell, (pouvoir à André Viallon)

Absent :

M. Bernard Cheynel

En préambule, Monsieur Christian Rignot, président de l'association des Genêts, a exposé les prochaines modifications de l'établissement. Aujourd'hui, les Genêts disposent de 44 lits en Ehpad et 24 en SSR, les services étaient donc menacés, Moze comptant pour sa part 80 lits en Ehpad et 15 en SSR. C'est pour cela qu'avait été créé le GCS pour que les deux établissements soient complémentaires.

S'en est suivi de nombreuses réunions entre les 2 ARS (Agence Régionale de Santé) Rhône-Alpes pour l'hôpital de Moze à Saint-Agrève et Auvergne pour la maison des Genêts. Un arrêté a été pris le 14 décembre par lequel les Genêts conservent les 44 lits en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) auxquels s'ajoutent 8 lits octroyés par le Conseil Général, 15 lits supplémentaires ; ce qui porte à 67 lits, arrondis à 70 lits.

Cette restructuration conduit à un agrandissement des bâtiments, lequel devra être terminé le 30 novembre 2015.

M. Rignot précise que le prix à la journée sera maintenu à l'identique.

Cet exposé étant terminé, M. Rignot quitte la salle et le conseil débute.

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) *Suzanne Sagnes* est désignée secrétaire de séance.

b) *Adoption du compte-rendu du conseil du 17 octobre 2013*

Mme le maire demande aux membres du Conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 17 octobre est adopté à l'unanimité.

■ Finances communales

a) *Autorisation de dépenses avant le vote des budgets 2014*

Comme chaque année, l'accord est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à engager les dépenses pour le quart du budget général dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2014 prévu en février prochain.

Vote à l'unanimité

b) Tarifs communaux exercice 2013

Les redevances d'occupation du domaine public avaient été modifiées pour l'année 2013 lors du conseil municipal de décembre 2012.

- Terrasses de juin à septembre : 25 €/m² au lieu de 20 €
- Terrasses café pour l'année : 35 €/m² au lieu de 20 €

Les commerçants concernés par l'installation de terrasses ont demandé de revenir aux tarifs de 2012. Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord.

Vote à l'unanimité

c) Fixation des tarifs communaux pour l'exercice 2014

Madame le maire propose de maintenir les tarifs des services municipaux pour l'année 2014 et demande l'accord à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Décision modificative n° 3 au budget général de la commune

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une décision modificative est nécessaire au budget principal de la Commune.

Madame le maire propose les opérations suivantes :

Section d'investissement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2013	Mouvements	Nouveaux montants BP2013
Chapitre 10 Compte 10222	100.000,00 €	+ 70.000,00 €	170.000,00 €
Chapitre 021	137.229,22 €	-70.000,00 €	67.229,22 €

Section de fonctionnement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2013	Mouvements	Nouveaux montants BP2013
Chapitre 70 Compte 7022	93.000,00€	+ 35.000,00 €	128.000,00 €
Chapitre 75 Compte 7524	89.000,00 €	+ 30.000,00 €	119.000,00 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2013	Mouvements	Nouveaux montants BP2013
Chapitre 011 Compte 61523	1.078.833,43 €	+ 115.000,00 €	1.193.833,43 €
Chapitre 012 Compte 64131	1.188.100,00 €	+ 10.000,00 €	1.198.100,00 €
Chapitre 022	0,00 €	+10.000,00 €	10.000,00 €
Chapitre 023	137.229,22 €	-70.000,00 €	67.229,22 €

Vote à l'unanimité

e) Réseau téléphonique à Péaure

Lors d'un précédent conseil, il a été validé l'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public dans le secteur de Péaure. Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire nous propose de réaliser en même temps l'enfouissement du réseau téléphonique. La dépense s'élève à 26 949,76 € HT, soit 32 231,91 € TTC.

Vote à l'unanimité

■ **Marchés publics : approbation du choix du maître d'œuvre pour l'extension du club-house du golf**

Trois cabinets d'architectes avaient été retenus lors de la première commission d'appel d'offres. Cette dernière avait souhaité une négociation individuelle quant aux prix et aux délais. Une deuxième CAO s'est tenue le lundi 9 décembre 2013, en tenant compte des critères de jugement de chacune des équipes. Madame le maire fait circuler les dossiers de références des 3 cabinets d'architecte.

Eu égard aux liens existants entre la direction du golf et Jean-Jacques Baix, ce dernier se retire du conseil avant le vote.

Madame le maire rappelle que l'extension du club house sera financée à hauteur de 50 % par Respirando et Pleine Nature.

Il est proposé de retenir le cabinet Denu-Paradon et Atelier d'Alambre pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette future opération.

Voté à l'unanimité

■ **Subventions**

a) DETR 2014

La demande de subvention pour les travaux de voirie 2014 doit être déposée auprès de la DETR pour le 15 janvier 2014. Le programme proposé pour la réfection de la voirie est le suivant :

- Chemin de la Grande Fontaine
- Chabanne
- Hameau de Romières
- 2^e tranche de la route du Stade jusqu'à Chantegrenouille
- Chemin de la Roseraie

Jean-Marc Brottes fait l'énoncé des estimations qui ont été transmises par le bureau d'études Petiot et qui devront être affinées, à savoir :

- Le hameau de Romières : 68 642,00 € HT ;
- Le chemin de la Grande Fontaine : 68 545,50 € HT ;
- Le chemin de la Roseraie : 41 480,10 € HT.

Mme le maire propose de retenir les travaux de voirie mentionnés ci-dessus.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à faire la demande de subventions dans le cadre de la DETR 2014.

Concernant la rue de la Grande Fontaine, il convient de vérifier l'état des réseaux (cf. le rapport de Sogedo déjà réalisé). Le cas échéant un passage de caméra devra être fait.

Vote à l'unanimité

b) Subvention DMPA (Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives)

Un colloque international est organisé du 8 au 10 septembre 2014, par les universités de Cergy-Pontoise, du Cachemire, en Inde, et de Paris I Panthéon-Sorbonne sur le thème « Mémoire et tourisme ». De nombreux universitaires et chercheurs seront présents avec pour objectif de travailler sur la richesse et la complexité du lien entre tourisme et mémoire. La commune sollicite auprès de la DMPA une subvention de 5000 € afin de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation de cet événement. Le conseil municipal autorise Madame le maire à déposer une demande de subvention.

Madame le maire précise que seront présents environ 90 enseignants à cette manifestation. Il s'agit d'un vecteur important de communication pour notre commune.

Vote à l'unanimité

c) Demande de subvention à la fondation pour la mémoire de la Shoah

Des actions doivent être entreprises pour développer le Lieu de mémoire : création d'un site Internet, documents de présentation, développement d'un volet pédagogique à chaque tablette, projecteur et écran, création d'une carte touristique. Le coût de ces actions est estimé à environ 60 000 €. La commune du Chambon sollicitera la Fondation afin d'obtenir une aide financière. Le conseil municipal autorise Madame le maire à déposer une demande de subvention.

Vote à l'unanimité

d) Demande de subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)

En parallèle de l'ouverture du Lieu de mémoire, la Commune souhaite fédérer les villages et les acteurs de la mémoire du Plateau Vivarais-Lignon autour d'un projet visant à proposer des circuits thématiques historiques et patrimoniaux permettant la découverte du territoire.

Dans un premier temps, le travail se concentrera sur les lieux et les témoignages liés à l'histoire et à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

Le Plateau Vivarais-Lignon est fortement marqué par son histoire, notamment par la période 1939-1945 pendant laquelle les habitants ont accueilli et sauvé des centaines de réfugiés et de persécutés par la guerre.

Pour cette histoire, mais aussi pour son climat et ses paysages, le Plateau est depuis longtemps un territoire de tourisme. Dans ce contexte, le projet des Chemins de mémoire représente un **véritable enjeu de valorisation patrimoniale dans une perspective de développement local et de travail en partenariats sur l'ensemble du territoire.**

Le lancement de ce projet est prévu en 2014 pour être finalisé en 2016. Le coût du projet est estimé à 30 000 €, dont une participation de la commune de 10 500 €. Madame le maire sollicite le conseil municipal pour une demande de subvention de 7 500 €.

Vote à l'unanimité

e) Subvention à l'association Fête des Jonquilles

L'association de la Fête des Jonquilles avait sollicité une subvention exceptionnelle de 800,00 € pour l'organisation de la fête de la guinguette qui s'est tenue au mois d'août. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

f) Subvention à l'AMECJ

Compte tenu de l'intérêt général et de l'intérêt local des activités de l'AMECJ, Madame le maire propose de lui verser une subvention de 2 500 €

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Voirie communale

Afin de répartir la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2014, la préfecture sollicite une délibération indiquant que la longueur de la voirie dans le domaine public communal est de 80 532 mètres. Le conseil est invité à confirmer ces données.

Vote à l'unanimité

b) Demande de conventionnement auprès de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances)

-pour des chèques vacances

La commune du Chambon-sur-Lignon souhaite faire une demande de conventionnement auprès de l'ANCV afin que les usagers de la piscine du Fraisse puissent régler en chèques vacances.

Ce moyen de paiement est distribué par les comités d'entreprise, employeurs... qui en prennent une partie à leur charge.

Il se présente sous forme de coupures sécurisées et prépayées de 10 et 20 €.

C'est une demande émanant des utilisateurs de la piscine et un service proposé par la Commune.

Une commission de 1 % est prélevée sur le remboursement de chèques vacances.

Les avantages :

- Les coupures étant prépayées par les bénéficiaires, les impayés sont évités
- Fidéliser les usagers de la piscine du Fraisse
- Bénéficier d'un référencement gratuit

Vote à l'unanimité

-pour des coupons-sports

La commune du Chambon-sur-Lignon souhaite faire une demande de conventionnement auprès de l'ANCV afin que les usagers de la piscine-école pratiquant l'activité « aquagym-aquatonique » puissent régler en coupons-sports.

Titre nominatif, il permet à ses bénéficiaires d'accéder aux activités sportives de leur choix. C'est une aide individuelle à la pratique sportive destinée aux salariés, aux agents de la fonction publique et aux administrés. Il est diffusé par les comités d'entreprise, les collectivités et représente une aide financière pour les bénéficiaires.

Une commission de 1 % est prélevée sur le remboursement des coupons-sports.

La mise en place de ce dispositif nécessitera au moins 10 participants.

Vote à l'unanimité

c) Lieu de Mémoire - Convention avec l'AMECJ

Il convient de rédiger une convention entre l'AMECJ et la commune. L'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés des Justes s'est fortement impliquée, dès l'origine, dans la création du Lieu de Mémoire. Cette association offre d'apporter à la commune un mécénat de compétence qui consiste à :

- Établir le programme scientifique et culturel annuel du Lieu de Mémoire.
- Programmer des expositions temporaires.
- Mettre en place des actions spécifiques auprès de publics particuliers tels que scolaires...

Cette convention est prévue pour 3 ans, de 2014 à 2016, prévoyant des contrats de présentation en début d'année ainsi qu'un bilan en milieu et en fin de chaque année. Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Valérie Chazot demande si la municipalité a un droit de regard. Madame le maire répond par l'affirmative. Elle précise que ces différentes actions n'auront aucun coût pour la commune.

Vote à l'unanimité

d) Convention d'occupation du domaine public Lieu de Mémoire

Pour permettre la réalisation du mécénat de compétence cité ci-dessus, la commune mettra à disposition un bureau partagé avec le personnel de la commune dans le Lieu de Mémoire. Durant la période d'hiver, ce bureau partagé pourra être transféré dans les locaux de la mairie. Madame le maire sollicite le conseil municipal pour la signature de cette mise à disposition.

Vote à l'unanimité

e) Convention de déneigement avec le Conseil Général

La voirie située entre les établissements Chausson et les 4 routes (route de la Suchère) sera déneigée par les services de la commune (services techniques ou agriculteurs). Le Conseil général rémunèrera en totalité les interventions : les 60 premières sorties pour un montant de 267,82 €/km, soit 1 031,38 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars. Au-delà des 60 passages, la rémunération sera fixée à 2,14 €/km, soit 8,24 € la sortie. Il convient de donner l'accord à Madame le maire pour signer cette convention.

Madame le maire précise qu'il s'agit de la jonction entre la commune des Vastres et celle du Chambon qui n'est pas déneigée.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal : Participation de la mairie à la MNT pour le maintien de salaire

Lors du conseil municipal du 17 octobre, Madame le maire a informé le conseil municipal que le taux de la cotisation à la MNT payée par les agents communaux passait au 1^{er} janvier à 2,06 % au lieu de 1,90. Cette cotisation représente un montant mensuel de 817 €, soit un montant annuel de 9 804 €. Le personnel sollicite le conseil municipal pour une participation à cette cotisation.

Des échanges ont lieu parmi les membres du conseil municipal quant au pourcentage de la participation de la commune.

Certains mentionnent que ce débat n'aurait pas lieu dans le domaine privé.

La majorité des membres du conseil municipal donnent leur accord pour une participation à hauteur de 40 % (10 pour et 8 contre).

Cette résolution est adoptée

■ Education : convention avec la CCHL pour l'organisation du temps méridien

Il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon dont le centre de loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école élémentaire le midi, les conduit jusqu'au Collège

du Lignon pour la prise du repas et organise la surveillance pendant la pause méridienne jusqu'à la reprise des cours l'après-midi.

Jean-Jacques Baix précise que 45 enfants déjeunent à la cantine tous les jours.

Cette convention représente un coût annuel de 32 169.60 € réglé à la CCHL.

Vote à l'unanimité

■ Déplacement de chemin à la Naute

Lors du déplacement du chemin situé à La Naute (propriété de M. Braemer), cette nouvelle emprise a empiété sur le terrain de M. Lebrat pour une surface d'environ 30 m². Afin de régulariser l'acte authentique, il convient de valider cette modification.

Vote à l'unanimité

■ Ventes par la commune

a) Les Grives

La commune est propriétaire de deux maisons aux Grives, précédemment occupées par Faïdoli. La vente de ces biens a été confiée aux agences locales.

- Maison n° 1 : 93 m² (91 000 € hors frais d'agence)
- Maison n° 2 : 89 m² (90 000 € hors frais d'agence)

Il existe un espace privatif pour chacune d'elles.

Vote à l'unanimité

b) Foyer Cévenol

La commune est également propriétaire d'un local (Foyer Cévenol), rue de l'Église, d'une surface d'environ 100 m². Il s'agit d'un immeuble en copropriété dont le syndic est l'OPAC de la Haute-Loire. Cet espace n'étant plus utilisé, la municipalité souhaiterait le vendre, et un mandat sera confié aux agences locales.

Madame le maire rappelle que les associations qui utilisaient ce lieu sont maintenant réparties sur d'autres sites : les Bretchs et la gare

Vote à l'unanimité

■ Acquisition de terrains pour l'extension du cimetière

L'acquisition de différentes parcelles ayant été votée lors du précédent conseil municipal, Mme Gonthier, propriétaire de la parcelle 179 pour 1160 m², souhaite la régularisation de cette vente. L'estimation des domaines a été fixée à 5,50 € le m². Le conseil municipal est invité à donner son accord pour la régularisation de l'acte.

Vote à l'unanimité

■ Vente du terrain par le collège Cévenol

Dans une délibération du conseil municipal du 24 juin 2013, la commune s'est engagée à acquérir une parcelle du terrain d'environ 5 000 m² au prix unitaire de 22 € le m². La désignation du vendeur indiquée dans cette délibération était la « SCI du Collège Cévenol » aux lieu et place de « Association Unifiée du Collège Cévenol ». Il convient d'établir une délibération rectificative.

Madame le maire indique qu'un travail important est fait pour la recherche de partenaires, de plus différents projets de substitution sont étudiés.

Vote à l'unanimité

■ Frais de déplacement

Madame le maire a procédé à divers déplacements à Paris. Elle sollicite le conseil municipal pour le remboursement de ces frais de déplacement.

- Le 24 septembre 2013 : rendez-vous à la DMPA
- Le 2 décembre 2013 : rendez-vous à l'Institut Français et assemblée générale de l'AMECJ
- Le 10 décembre : réunion à la Fondation de la Santé des Étudiants de France
- Le 17 décembre : participation à un colloque « Tourisme et mémoire » à la DMPA
- Le 7 janvier 2014 : réunion avec Monsieur Jean Clair, académicien, et Madame Arikha pour la programmation culturelle 2014 du Lieu de Mémoire.

Vote à l'unanimité

■ Centre de tennis

Madame le maire rappelle le fonctionnement de cette entité jusqu'en juin 2013, date du dépôt de bilan de l'ACTJ.

Il existe 2 entités :

- Le centre de tennis avec l'hébergement et les courts de tennis couverts, géré par l'ACTJ.
- Le club de tennis qui utilise le centre pour certaines de ses activités.

Plusieurs propositions ont été transmises à la commune :

- MM. Artaud & Royer souhaitent une location à l'année sur une base de 1 350 € par mois. M. Artaud a travaillé avec M. Arnaud pour des séjours d'été 2013 au collège Cévenol. Ce dernier doit encore au collège 40 000 €.
- La société Telligo qui a repris l'activité de l'ACTJ a déjà loué le centre de tennis l'été 2013 en gestion libre et a renouvelé sa demande pour l'été 2014 (3 semaines) et les vacances de la Toussaint.
- La ville de Charly (Rhône) loue régulièrement le centre, 4 à 5 jours fin avril-début mai. Cette demande a été faite pour 2014.
- Le collège Cévenol a un projet en cours de montage.

Afin de ne pas figer l'occupation du centre de tennis à moyen terme, Madame le maire propose la location à la société Telligo et la ville de Charly, ce qui laissera le temps d'étudier ces différentes offres.

Vote à la majorité (16 pour et 2 abstentions)

■ Question diverses

- Madame le maire expose la nouvelle carte des cantons votée par le Conseil Général. La commune du Chambon deviendrait chef-lieu de canton.
- Olivier Balme informe le conseil municipal qu'aucun accord n'ayant été trouvé avec le propriétaire de l'écloserie, celle-ci va devoir fermer. Le matériel sera à récupérer dans l'attente d'un futur bâtiment. Il convient de voir où peut être stocké ce matériel.
- Un comité de pilotage de Natura 2000 a eu lieu au printemps. La population des moules perlières est de grande qualité. Il faut noter également qu'il s'agit de moules de grande taille. Afin de préserver la rivière, un effort environnemental est demandé aux agriculteurs, à savoir le respect d'une bande de 35 mètres en recul par rapport à la rivière.
- Pour les animations de la saison estivale, l'association des commerçants s'est fortement mobilisée.
- Il convient d'indiquer que les manifestations de la banque Alimentaire et du Téléthon ont affiché de bons résultats.
- Lac de Devesset : l'association souhaite procéder à des aménagements afin que le tour du Lac puisse être effectué en toute quiétude.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

◇◇◇◇◇◇